

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 70 840 049 euros
Siège social : Parc d'Activités Alpespace, 74 voie Magellan
73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« **Assemblée** ») afin de vous demander de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant, de la compétence extraordinaire de la collectivité des actionnaires de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après la « **Société** ») :

ORDRE DU JOUR

- Décision de modification de la date de clôture de l'exercice social, modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous proposons en conséquence de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société afin de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de la date de l'Assemblée.

Cette modification aurait pour conséquence de proroger la durée de l'exercice en cours, ouvert le 1^{er} juillet 2023, qui aurait une durée exceptionnelle de 18 mois et qui se clôturerait le 31 décembre 2024.

Si vous décidez cette modification, l'article 33 des statuts de la Société serait en conséquence modifié comme suit :

« *ARTICLE 33 - EXERCICE SOCIAL*

Chaque exercice a une durée de douze mois, qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration